

FORMULAIRE D'INSPECTION PONDOIR

NOM DU PRODUCTEUR : _____

DATE DE PLACEMENT : _____

NUMÉRO DE LOT EN ÉLEVAGE :
EP- _____

NUMÉRO DE BÂTIMENT : QC- _____ - _____

ÂGE AU PLACEMENT : _____

NOMBRE DE POULES PLACÉES : _____

POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

À l'entreprise _____, nous nous efforçons de favoriser et d'appliquer une culture de compréhension envers les principes et les exigences en matière de soins des animaux qui permettront à notre volaille d'être en bonne santé, productive et en sécurité et ainsi de maintenir un niveau de bien-être optimal. Aucun oiseau ne sera manipulé ou stressé de manière indue et non justifiée.

Il relève de la responsabilité de chaque gestionnaire, employé et/ou visiteur de signaler au propriétaire tout acte d'une personne qui pourrait faire preuve de cruauté, d'abus et/ou de négligence envers de la volaille.

Le propriétaire comprend et accepte que les employés et les visiteurs aient à signaler toute forme de cruauté auprès de la FPOQ ou du MAPAQ s'ils en sont témoins.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de la volaille sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement.

Le propriétaire s'engage à suivre les formations nécessaires identifiées dans le PSA des POC et à s'assurer que tous les employés, en fonction de leur poste, aient les compétences requises et reçoivent lesdites formations qui visent à appliquer les normes de bien-être appropriées.

La ferme s'efforce d'appliquer le principe des 5 besoins fondamentaux aussi connus sous l'appellation « les 5 libertés », soit :

- 1) Être épargné de la faim, de la soif et de la malnutrition.
- 2) Être épargné de la peur et de la détresse.
- 3) Être épargné de l'inconfort physique et thermique.
- 4) Être épargné de la douleur, des blessures et des maladies.
- 5) Être libre d'exprimer des modes normaux de comportement.
- 6) L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Nom de l'entreprise (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature du propriétaire / producteur : _____

Date : _____

PLAN D'URGENCE

Je, soussigné _____ déclare vérifier et réviser le plan d'urgence chaque année, et j'ai signé en date du _____

Politique sur le traitement du bec

À l'entreprise _____ [nom de la ferme], nous achetons des poulettes dont le bec a été traité par infrarouge suivant leur naissance au couvoir. Une lettre d'attestation du couvoir appuie notre Politique.

Producteur/Gestionnaire

Date

LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION, LA CAPTURE ET LE CHARGEMENT

Les Producteurs d'œufs du Canada ont travaillé de concert avec plusieurs partenaires de l'industrie pour élaborer des lignes directrices pour le soin et la manipulation des poules avant et durant le transport. La responsabilité de la capture, du chargement et du transport est partagée entre le producteur, les préposés à la capture, les transporteurs et les transformateurs. Tous les intervenants doivent s'assurer de respecter les exigences en vigueur du chapitre 12 du règlement de la santé des animaux C.R.C, C296.

RESPONSABILITÉS DU PRODUCTEUR :

Le producteur ou la personne désignée en son nom doit être présent(e) durant la capture et le chargement. Il est recommandé que le producteur ou la personne désignée en son nom et le superviseur de l'équipe de capture fassent une tournée du poulailler pour observer la condition du troupeau avant la capture.

Il est aussi fortement recommandé que le producteur reçoive l'assurance sous forme de lettre, si possible, du transformateur, de la compagnie de capture et/ou de transport à l'effet que le superviseur de l'équipe de capture a été formé et que les membres de l'équipe ont aussi reçu une formation adéquate quant aux méthodes acceptables de capture et de chargement sans cruauté des poules de réforme.

Il relève de la responsabilité du producteur ou de la personne désignée en son nom de gérer les opérations dans le poulailler (ventilation, éclairage, etc.) durant la capture. Par ailleurs, l'équipe de capture est responsable de regrouper et de charger le troupeau dans la remorque. Toutefois, le producteur ou la personne désignée en son nom doit faire un suivi régulier des activités de l'équipe afin d'assurer qu'aucun membre ne dévie des techniques appropriées de manipulation des oiseaux.

Le producteur ou la personne désignée en son nom doit surveiller le chargement et le transport des oiseaux jusqu'à ce que le camion quitte la ferme.

Il doit de plus minimiser dans la mesure du possible l'exposition des oiseaux et des employés aux intempéries lors du chargement.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE CAPTURE :

La capture des poules doit se dérouler d'une façon à éviter le regroupement ou les empilages dans les coins, ce qui pourrait résulter en la suffocation des oiseaux. Il faut aussi minimiser les bruits soudains et autres dérangements qui pourraient alarmer les oiseaux.

Tout le personnel qui participe à la capture et au transport doit être formé, connaissant et compétent dans la façon de manipuler les poules. Les équipes doivent être supervisées par un personnel d'expérience.

La capture des oiseaux doit se dérouler dans un éclairage à faible intensité sans toutefois nuire à la sécurité des travailleurs. Il est aussi possible d'utiliser des lampes bleues qui servent à calmer les oiseaux tout en offrant aux préposés à la capture une meilleure visibilité.

Les oiseaux doivent être manipulés de façon à minimiser les fractures ou les blessures. Les poules ne doivent pas être transportées par les ailes, la tête, le cou ou la queue. (Le détail de ces lignes directrices se retrouve dans le cahier de formation prévu à cet effet).

RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR :

La taille des ouvertures telles les portes des conteneurs, les portes des cages et les panneaux installés sur les camions doit être suffisante pour permettre le passage facile des poules et éviter les fractures et autres blessures.

Les conteneurs ne doivent pas être échappés ou inclinés afin d'éviter que les oiseaux soient empilés sur les côtés.

Les oiseaux doivent être chargés dans des conteneurs et des véhicules propres et bien entretenus. Les portes des conteneurs doivent être bien fermées de sorte que les oiseaux ne puissent s'évader durant le chargement ou le transport.

Lorsqu'il faut faire preuve de prudence, l'évaluation et les décisions communes doivent être faites et prises par le producteur, l'équipe de capture, le transporteur et l'usine de transformation.

Les chauffeurs des véhicules de transport doivent connaître les conditions climatiques et apporter les ajustements nécessaires pour assurer le confort thermique des oiseaux.

La capture et le transport doivent être planifiés de sorte que la moulée soit retirée au maximum 36 heures avant l'abattage ou le dépeuplement (*Règlement sur la santé des animaux – Partie XII*).

On empêchera l'accès à l'eau immédiatement avant le début des activités de capture seulement.

